Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260605-DCM0305062026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur SIMON Philippe - Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame THOUIN Séverine – Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etait absent : Monsieur BOURGES Emmanuel qui a donné procuration à Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 avril 2026 par 10 voix pour.

Date de la convocation : 28 mai 2026
Secrétaire de séance : Monsieur BERTHIER Patrice

ORDRE DU JOUR :

1° - Sénatoriales : Élection des délégués et suppléants
2° - Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de Luitré-Dompierre et La Selle en Luitré
3° - Taxe d'aménagement 2027
4° - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée de Châtillon en Vendelais – année 2026
5° - Répartition intercommunale des dépenses de l'école publique de Châtillon en Vendelais – année 2026
6° - Renouvellement de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
7° - Indemnisation de particuliers pour services rendus
8° - Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35
9° - Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion d'Ille-Et-Vilaine
10° - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent fonctionnaire SIT
11° - Point à temps 2026 – devis complémentaire –- convention pour cause de circonstances exceptionnelles, imprévisibles et extérieures - demande de fonds de concours
12° - Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
13° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260605-DCM0305062026-DE

3° - Institution de la taxe d'aménagement, fixation du taux et institution d'exonération - 2027

Monsieur le Maire de Princé expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :
- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,
Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,
Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,
Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour :

- Décide d'instituer la taxe d'aménagement,
- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1,2 % sur l'ensemble du territoire de la commune de Princé,
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 8 juin 2026

Le Maire,

Jean-Claude DENOUAULT

MAIRIE DE PRINCÉ (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,

Patrice BERTHIER